

Assurance et Épargne

Jacques Poisson

Volume 13, numéro 4, 1946

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103065ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103065ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poisson, J. (1946). Assurance et Épargne. *Assurances*, 13(4), 147–150.
<https://doi.org/10.7202/1103065ar>

Résumé de l'article

C'est avec plaisir que nous reproduisons dans notre revue un article de Monsieur Jacques Poisson, paru dans *l'Union des Cantons de l'Est*. Dans cet article, Monsieur Poisson expose le problème de l'assurance-vie temporaire opposée à l'assurance permanente. Il souligne en particulier l'aspect d'assurance et d'épargne que comporte le contrat permanent. Parce qu'il le fait avec un grand souci de sincérité, nous avons pensé que nos lecteurs aimeraient lire son article. Nous espérons que certains voudront profiter de l'occasion pour exposer leur point de vue et qu'ainsi nous assisterons à un échange d'opinions qui ne manquera pas d'intérêt. – A

Assurance et Épargne

par

JACQUES POISSON

147

C'est avec plaisir que nous reproduisons dans notre revue un article de Monsieur Jacques Poisson, paru dans l'Union des Cantons de l'Est. Dans cet article, Monsieur Poisson expose le problème de l'assurance-vie temporaire opposée à l'assurance permanente. Il souligne en particulier l'aspect d'assurance et d'épargne que comporte le contrat permanent. Parce qu'il le fait avec un grand souci de sincérité, nous avons pensé que nos lecteurs aimeraient lire son article. Nous espérons que certains voudront profiter de l'occasion pour exposer leur point de vue et qu'ainsi nous assisterons à un échange d'opinions qui ne manquera pas d'intérêt. — A

~

Avant d'aborder l'analyse de l'assurance mixte, c'est-à-dire de l'assurance associée à l'épargne, il faut se rappeler qu'il y a une relation constante entre le prix du risque assumé par les compagnies et la proportion de la mortalité pour chaque âge. Qu'on s'assure jeune ou vieux, on paye toujours le risque réel suivant l'âge atteint.

Il est impossible d'éviter les prix exorbitants de l'assurance-vie proprement dite pour les vieillards.

Pour que la prime reste uniforme, il faut nécessairement que l'assurance soit décroissante. Pour que l'assurance demeure uniforme, il est nécessaire que la prime soit croissante.

Beaucoup de gens ignorent que leur assurance est décroissante, parce qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'étudier distinctement les deux principaux éléments de leur police. Qu'ils comprennent que les sommes versées en trop pour constituer une « valeur de rachat » diminuent le risque réel, et ils constateront qu'ils ont vraiment acheté une assurance décroissante et pris simultanément l'engagement d'une épargne périodique.

148

Pour illustrer l'énoncé ci-dessus, voici l'exemple d'un homme de 65 ans, assuré depuis l'âge de 15 ans, par une police dite « vie entière » pour la somme de \$1000.00, et payant une prime annuelle de \$13.00.

Son épargne capitalisée (valeur de rachat) serait de \$625.00. Le risque réel serait donc alors réduit à \$375.00. (\$1000.00 moins \$625.00).

w

Cette épargne de \$625.00, thésaurisée et confiée à la compagnie, ne reste pas improductive. Elle rapporte des intérêts, qui, à un taux hypothétique de $3\frac{1}{2}\%$, vaudraient à la compagnie une somme de \$21.87, somme qu'il faut additionner au déboursé annuel et fixe de \$13.00 pour obtenir la prime totale.

Cette prime totale de \$34.87 (21.87 et \$13.00) sert en partie à payer le risque de mort et en partie à augmenter le fonds d'épargne. Ce nouvel accroissement du fonds d'épargne (valeur de rachat) diminue encore le risque réel pour l'année suivante. Et ainsi de suite, jusqu'à l'extinction totale de l'assurance proprement dite, si l'assuré atteint 85 ans, 96 ans ou davantage, selon les formules.

D'où il ressort que les compagnies d'assurance ont 2 fonctions: celle d'une caisse d'épargne et celle qui leur est propre et que leur dénomination indique.

Cette dualité a permis une solution palliative au problème des primes exorbitantes pour le vieil âge. Cette solution a un mérite indéniable: celui de parer à l'imprévoyance humaine. Peu d'hommes réussissent par une économie méthodique et continue à suppléer les compagnies d'assurance dans leur rôle secondaire, dans celui de la caisse d'épargne. On a constaté, n'est-ce pas, que c'est par l'épargne qu'il a été possible de contourner les hautes primes de la vieillesse.

149

Malheureusement, faute d'une distinction nette entre le placement et l'assurance proprement dite, la notion des besoins d'assurance-vie s'est faussée.

Il existe des besoins d'assurance d'une nature égale, constante et permanente. Par exemple, celui d'une indemnisation des frais de la dernière maladie, des funérailles et de l'inhumation. Ici le nivellement des primes par l'épargne permet certainement un acte de prudence.

Il y a aussi des besoins temporaires, inégaux et décroissants. Par exemple, celui de compenser la perte du revenu d'un père ou d'un époux. Ce besoin est proportionnel aux obligations. Et les obligations d'un père diminuent graduellement quand ses enfants s'approchent de l'âge où ils pourront se pourvoir eux-mêmes. Celles de l'époux sont en rapport inverse à l'âge de l'épouse.

La plupart des auteurs sur l'assurance-vie sont partis du principe que les besoins d'assurance sont généralement constants et permanents. Presque toute la publicité des compagnies donne dans cette erreur.

D'où la fréquence d'assurances excessives chez les gens âgés et trop faibles chez ceux dont les obligations familiales atteignent leur cime.

L'impôt sur les successions est moins à craindre de ceux dont les assurances décroissent en même temps que les char-

ges de famille, puisque celles-ci donnent droit à des exemptions. Les enfants de moins de 18 ans permettent de réduire les exigences du fisc. Est-ce par civisme qu'on néglige ces considérations ?

150

En opposition à l'école de l'assurance dite permanente, des auteurs ont prêché un divorce définitif entre l'assurance et l'épargne. Ils préconisent une prime progressive comme la mortalité d'âge en âge. Mathématiquement, leur théorie est inattaquable. Cependant ils ont un peu négligé le facteur humain. Si les compagnies d'assurance ne sont pas des caisses d'épargne parfaites, elles ne sont pas supplantées dans cette fonction, qui leur doit toujours rester secondaire.

